



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
**BRIANÇONNAIS**

BP 28  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

## DECISION DU PRESIDENT

### DP 2020 ST 47

Objet : Aménagement de la déchèterie La Romanche (déblais, remblais, local gardien, portail d'accès, clôture, sécurisation du site)- dépôt d'une autorisation d'urbanisme

#### **Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

**VU** l'arrêté préfectoral n°05.2019.07.05.004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

**VU** la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 portant délégation au Président pour solliciter et signer toute déclaration ou demande d'autorisation au titre du droit des sols ou du code de la construction nécessaire à la réalisation ou à la modification d'un bâtiment ou d'une infrastructure communautaire,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales

**VU** le Code de l'urbanisme

#### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De déposer et de signer au nom de la Communauté de communes du Briançonnais une autorisation de travaux et un dossier d'urbanisme lié à l'aménagement de la déchèterie la Romanche ainsi que tout acte y afférent

#### **ARTICLE 2** :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Décision transmis en Préfecture le :  
Date d'affichage :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication